

1. Débitrice:
Thévenaz SA, 1670 Ursy
2. Délai pour contester l'état de collocation: 20 jours après
la publication
3. Remarques: Modification de l'état de collocation ensuite
d'admission d'une créance tardive de 3e classe (réf. sect. 1).

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut
1700 Fribourg
(00378587)